



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE

Séance du Conseil Communautaire du mardi 3 février 2026



DELIBERATION N° 2026.00037 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de membres :

↪ en exercice: 60
↪ présents : 52
↪ représentés : 6

Date de

convocation :

mercredi 28 janvier 2026

Secrétaire de

séance :

Mme Céline GIRARD-
RAFFIN

L'an deux mille vingt-six, le trois février à 14 heures 00, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire s'est réuni sous la présidence de **M. David SAMZUN**.

Etaient présents :

BESNE : Mme Sylvie CAUCHIE, M. Tony LE PEN
DONGES : M. François CHENEAU, M. Daniel SIMON
LA CHAPELLE-DES-MARAIS : M. Franck HERVY, Mme Sylviane BIZEUL
MONTOIR-DE-BRETAGNE : M. Thierry NOGUET, Mme Karine HUET, M. Michel MOLIN, M. Pascal PLISSONNEAU
PORNICHET : M. Jean-Claude PELLETEUR, Mme Frédérique MARTIN, M. Christophe DAGUIZE, M. Michael NICOSIA
SAINT-ANDRE-DES-EAUX : M. Mathieu COENT, M. Pascal HASPOT, Mme Laurence DOMET-GRATTIERI
SAINT-JOACHIM : Mme Marie-Anne HALGAND
SAINT-MALO-DE-GUERSAC : M. Jean-Michel CRAND, Mme Lydia MEIGNEN,
SAINT-NAZAIRE : M. David SAMZUN, M. Eric PROVOST, Mme Lydie MAHE, Mme Gaëlle BENIZETHUAL, M. Alain MANARA, Mme Céline GIRARD-RAFFIN, M. Christophe COTTA, M. Xavier PERRIN, M. Jean-Luc SECHET, M. Jean-Luc GUYODO, M. Alain GEFFROY, Mme Béatrice PRIOU, Mme Céline PAILLARD, Mme Dominique TRIGODET, Mme Maribel LETANG-MARTIN, Mme Martine DARDILLAC, M. Dennis OCTOR, M. Michel RAY, Mme Stéphanie LIPREAU, M. Jean-Marc ALLAIN, Mme Noëlle RUBEAUD, M. Gwénolé PERONNO, Mme Hanane REBIHA, M. François BILLET, Mme Virginie BOUTET-CAILLE, M. Philippe CAILLAUD, Mme Magali FENECH
TRIGNAC : M. Claude AUFORT, Mme Dominique MAHE-VINCE, M. Jean-Louis LELIEVRE, Mme Laurence FREMINET, M. David PELON,

Absents représentés :

PORNICHET : M. Rémi RAHER donne pouvoir à M. Jean-Claude PELLETEUR, Mme Nicole DESSAUVAGES donne pouvoir à Mme Frédérique MARTIN
SAINT-JOACHIM : M. Roger VEILLAUD donne pouvoir à Mme Marie-Anne HALGAND
SAINT-NAZAIRE : Mme Emmanuelle BIZEUL donne pouvoir à M. Alain MANARA, Mme Pascale HASSANE donne pouvoir à M. Jean-Marc ALLAIN, M. Eddy LE CLERC donne pouvoir à M. Jean Luc GUYODO

Absents :

DONGES : Mme Magalie PIED, Mme Alice MARTIENNE

Commission : Commission Finances

Objet : Finances - Exercice 2026 - Budget primitif - Budget annexe Eau - Diverses dispositions à caractère financier - Approbation

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE**Séance du Conseil Communautaire du mardi 3 février 2026****Commission** : Commission Finances**Objet** : Finances - Exercice 2026 - Budget primitif - Budget annexe Eau - Diverses dispositions à caractère financier - Approbation**Marie-Anne HALGAND, Vice-présidente,**

Expose,

Le Budget annexe de l'eau s'équilibre en dépenses et recettes de la façon suivante :

- Section de fonctionnement : 43 319 496 €
- Section d'investissement : 11 815 000,07 €

I- Fonctionnement

Les dépenses et recettes de fonctionnement intègrent l'inscription de crédits en dépenses et recettes au titre de la comptabilisation sur le budget eau des recettes d'assainissement, remboursées ensuite au budget annexe concerné (15,2M€).

Dépenses :

Les dépenses réelles de fonctionnement sont estimées à 37,8 M€.

Les charges à caractère général s'élèvent à 11,6 M€. Elles sont en diminution (-0,4%) en raison d'une baisse des achats d'eau par rapport à 2025, liée à la reprise de la production d'eau par l'usine de Campbon. Cette baisse est partiellement compensée par une hausse des consommations d'électricité.

Les dépenses de personnel représentent 15 % des dépenses réelles de fonctionnement, pour un montant de 5,8 M€, y compris la refacturation par le budget principal des fonctions supports.

Les atténuations de produits sont évaluées à 18,1M€, correspondant aux reversements au budget assainissement ainsi qu'aux taxes perçues pour le compte de l'Agence de l'Eau.

Les charges financières augmentent, la CARENE ayant souscrit deux nouveaux emprunts en 2025, en lien avec les travaux de modernisation de l'usine de Campbon.

Les autres charges et charges exceptionnelles s'élèvent à 1 M€.

Recettes :

Les recettes réelles s'élèvent à 43,2 M€, intégrant les recettes perçues pour le compte du budget assainissement.

Le montant des recettes des usagers domestiques augmente légèrement en lien avec la croissance de la population. Les recettes des gros consommateurs sont en revanche orientées à la baisse.

Pour mémoire, afin de favoriser l'accès à l'eau potable pour tous, un dispositif de tarification solidaire est en place depuis 2024. Il s'agit d'une aide attribuée sous condition de ressources, sur présentation de la facture d'eau.

L'épargne brute est ainsi de 5,4 M€ et l'épargne nette de 3,7 M€ au stade du Budget primitif.

II- Investissement

Pour mémoire, le PIC4 prévoit un volume d'investissement de plus de 67,2M€ sur la période 2022-2028.

AP	Libellé AP	AP 2022-2028	CP 2026
44	ENTRETIEN COURANT	67 178 969	9 050 000
45	SCHEMA DIR SECU EAU POTABLE	27 635	0
		67 206 603	9 050 000

Les principales opérations prévues en 2026 sont les suivantes :

- Fin des travaux de modernisation / Sécurisation de l'usine de Campbon et ses forages, avec l'installation de panneaux photovoltaïques en autoconsommation
- Poursuite du programme de renouvellement des canalisations (objectif : 1% du linéaire total du réseau par an), en cohérence avec le plan Eau de l'état sur la lutte contre les réseaux fuyards, avec une action particulière autour des projets urbains,
- Poursuite du programme de renouvellement des anciens branchements.

Ces dépenses sont financées par un emprunt d'équilibre à hauteur de 5,4 M€, avant reprise des résultats 2025.

Le capital restant dû sur ce budget au 1^{er} janvier 2026 est de 25,9 M€, deux nouveaux emprunts à hauteur de 18M€ ayant été souscrits en 2025 pour financer les travaux de l'usine de Campbon.

La durée de vie résiduelle de la dette est de 17 ans et 5 mois, pour des équipements d'une durée de vie très supérieure.

En conséquence, je vous demande, mes chers Collègues, de bien vouloir :

- approuver le budget primitif 2026 du budget annexe de l'eau tel qu'il est présenté par chapitre et autorisations de programme, dans les termes et montants du document budgétaire joint ;
- approuver le montant des autorisations de programme dans les termes et montants décrits en annexe.

Le Président,
David SAMZUN



David SAMZUN
Président CARENE
4 févr. 2026

Le Conseil, régulièrement convoqué, délibère et émet le vote suivant :

ADOpte A LA MAJORITE

Votants : 58

Pour : 52

Contre : 6

Abstentions : 0